

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 6 mai 2024

Le lundi 6 mai deux mille vingt-quatre, à 18 heures, les membres du Conseil du 16^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle des Fêtes de la Mairie du 16^e arrondissement, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Monsieur le Maire du 16^e arrondissement, le 30 avril 2024, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une convocation complémentaire a été adressée le 3 mai 2024.

Publication de La convocation et de l'ordre du jour ont été effectuées aux mêmes dates sur le panneau de la Mairie du XVI^e arrondissement prévu à cet effet.

Etaient présents :

Jérémy REDLER, Samia BADAT-KARAM, Jacques-Frédéric SAUVAGE, Marie-Hélène DORVALD, Gérard GACHET, Katherine de MEAUX, Ali OUBAALI, Bruno LIONEL-MARIE, Bérengère GREE, Franck ALEM, Lisa LELLOUCHE, Julien GUEDJ, Vanessa EDBERG, Benjamin GIRAUDAT, Francis SZPNER, Sandra BOELLE, David ALPHAND, Véronique BALDINI, Hanna SEBBAH, Jennifer BUNAN, Chloé CHOURAQUI, Laura LAMBLIN BENICHOU, Freddy COUDRIER, Laure ANSQUER, Véronique BUCAILLE, Julie BOILLOT, Joséphine MISSOFFE.

Absents ayant donné procuration :

Isabelle NIZARD, Alexandra BAROUCH, Éric HELARD.

Etaient excusés :

Béatrice LECOUTURIER, Stéphane CAPLIEZ, Antoine BEAUQUIER, Aurélie PIRILLO, Emmanuel MESSAS, Bénédicte RENHAS, Gilles MENTRE, Sophie MALLET, Rodolphe BORGNIE.

Monsieur Jérémy REDLER Maire du 16^e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18h sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T. Le secrétariat de la séance est assuré par Madame Chloé CHOURAQUI, Conseillère d'Arrondissement.

Ordre du jour

- **162024019** Désignation du secrétaire de séance.
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- **162024020** Adoption du compte-rendu de la séance du 22 janvier 2024.
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- **162024021** Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement dans les écoles maternelles, élémentaires et polyvalentes.
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- **162024022** Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement dans les collèges et lycées.
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- **162024023** Adoption du compte de gestion 2023.
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- **162024024** Élection du Président de séance pour le vote du compte administratif 2023.
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- **162024025** Adoption du compte administratif 2023.
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.
- **2024 DDCT 55** Subventions (20 000 euros) à 8 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) « sites de festivités » attribuée au 16^e arrondissement.
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.
- **162024027** Mise à disposition à titre gratuit — jardin partagé et solidaire, situé au sein du jardin Sainte-Périne.
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.
- **2024 DEVE 36** Contrat de concession de droits d'auteur — Exposition de photos au parc de Bagatelle (16^e).
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.
- **2024 DLH 100** Convention parisienne de gestion en flux des logements locatifs sociaux.
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.
- **2024 DAC 247** Subventions (11 150 euros) à dix associations d'anciens combattants et comités du Souvenir.
M^{me} Katherine de MEAUX rapporteure.
- **2024 DAC 307** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Daniel Dreyfous-Ducas au 51 rue Pergolèse, à Paris 16^e.
M^{me} Katherine de MEAUX rapporteure.
- **2024 DAC 311** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Guy Chauillac au 90 avenue Mozart, à Paris 16^e.
M^{me} Katherine de MEAUX rapporteure.
- **2024 SG 23** Convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et EQUIP pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de 52 casiers sportifs dans Paris.
M. Ali OUBAALI rapporteur.

- **2024 DJS 94** Gratuité d'utilisation pendant l'été 2024 des bassins éphémères implantés dans les centres sportifs et les baignades dans l'espace naturel délimité du canal Saint-Martin et de La Villette.
M. Ali OUBAALI rapporteur.
- **2024 DAE 105** Animations enfantines et ludiques pelouse de la muette (16^e) — redevance et convention.
M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur.
- **2024 DAE 114** Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public — conventions.
M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur.
- **2024 DAC 176** Subventions (321 000 euros) à dix-huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et signature de douze conventions.
M^{me} Bérengère GREE rapporteur.
- **2024 DAC 219** Subventions (52 000 euros) à quatre bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention.
M^{me} Bérengère GREE rapporteur.
- **2024 DAC 333** Subventions (900 000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens.
M^{me} Bérengère GREE rapporteur.
- **2024 DAC 357** Subventions (300 000 euros) à 46 associations et 3 organismes au titre de Culture et Solidarités 2024, et signature de 18 conventions.
M^{me} Bérengère GREE rapporteur.
- **2024 DVD 40 Tramway T3** de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières, de la porte d'Asnières à la porte Dauphine (16^e, 17^e, 18^e, 19^e) Ligne T8 et TZen5. Communication du bilan annuel 2023 des projets.
M^{me} Vanessa EDBERG rapporteur.
- **2024 DFPE 57** Subvention (25 919 euros), avenant n° 4 à l'association La Maison de l'Enfance (16^e) pour la halte-garderie, 7 rue Prokofiev (16^e).
M^{me} Sandra BOELLE rapporteur.
- **162024043** Question orale posée à JérémY REDLER, Maire du XVI^e arrondissement, par Julie BOILLOT, Joséphine MISSOFFE et Hannah SEBBAH, élues du groupe Indépendants et Progressistes, relative à la prise en charge des sans-abri.
- **162024044** Vœu relatif à la dénomination d'une voie Alexeï Navalny dans le 16^e arrondissement.
- **162024045** Vœu relatif au lancement des études de faisabilité du bouclage du T3b.

Ordre du jour complémentaire

- **162024046** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 3 mai 2024.
M. JérémY REDLER rapporteur.
- **2024 DLH 59 77** avenue de Versailles (16^e) — Sortie du domaine public de l'eau Pavillon de l'Eau — Mise à disposition à la Maison de l'Europe.
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

- **2024 DSOL 39** Accueils de Jour : Subventions de fonctionnement (450 000 euros) à 8 associations gérant des accueils à destination de personnes en situation de grande exclusion — Conventions.
M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.
- **2024 DSOL 52** Subventions de fonctionnement (271 193 euros) pour 2 associations menant des projets à destination de jeunes en situation d'exclusion. Convention.
M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.
- **2024 DSP 16** Subventions (342 000 euros) à sept associations et convention pour la mise en œuvre de projets favorisant l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables présentant des conduites à risques.
M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.
- **2024 DVD 43** Stationnement de surface — Tarification au poids des véhicules visiteurs et simplifications résultant de l'accès au Système d'Immatriculation des Véhicules.
M^{me} Vanessa EDBERG rapporteure.
- **2024 DTEC 4** Approbation de la convention de financement des prestations de nettoyage des déchets flottants sur le plan d'eau de la Seine dans Paris, avec le Grand Port fluvio-maritime de l'Axe Seine.
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.
- **162024053** Vœu relatif à la dénomination d'une voie Alexeï Navalny dans le XVI^e arrondissement.
- **162024054** Vœu relatif à la dénomination de trois écoles élémentaires du XVI^e arrondissement aux noms des Compagnons de la Libération.

La séance est ouverte à 18 h 07 sous la présidence de M. Jérémy REDLER.

En préambule, M. REDLER informe le Conseil d'arrondissement de la démission de M. Bruno PARENT de son poste de conseiller du 16^e arrondissement et de l'arrivée de M^{me} Julie BOILLOT à qui il souhaite la bienvenue.

Applaudissements.

- **162024019** Désignation du secrétaire de séance.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

Sur proposition de M. REDLER, et en l'absence d'avis contraires et d'abstentions, M^{me} Chloé CHOURAQUI est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

À l'unanimité du Conseil d'arrondissement, M^{me} Chloé CHOURAQUI est désignée secrétaire de séance.

- **162024020** Adoption du compte-rendu de la séance du 22 janvier 2024.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur le procès-verbal, qui a été soumis aux membres du Conseil d'arrondissement.

Le compte-rendu de la séance du 22 janvier 2024, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162024046** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 3 mai 2024.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations concernant cet ordre du jour complémentaire et, en l'absence de remarques, met ce dernier aux voix.

L'ordre du jour complémentaire du 3 mai 2024, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162024021** Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement dans les écoles maternelles, élémentaires et polyvalentes.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER propose de voter la désignation des représentants du Conseil d'arrondissement dans les écoles maternelles, élémentaires et polyvalentes, et s'enquiert d'éventuelles observations.

M^{me} BOILLOT se déclare tout d'abord ravie de rejoindre le Conseil d'arrondissement du 16^e, d'y retrouver des visages familiers, parfois même amicaux. Elle se réjouit en outre de la nomination de M. REDLER en tant que maire.

Elle remercie M. REDLER de son écoute sur les délibérations portant sur la désignation des représentants du Conseil d'arrondissement dans les écoles, collèges et lycées de l'arrondissement, mais regrette que cette possibilité ne soit pas ouverte aux membres de l'opposition. Elle rappelle que les conseils d'école ne sont pas des organes de propagande et que, dans un souci d'ouverture à l'égard d'une opposition constructive, il aurait été appréciable de faire un geste en ce sens.

Afin d'encourager la mairie du 16^e à faire preuve de diversité et à être précurseur en la matière, elle indique que son Groupe s'abstiendra sur cette délibération.

M. REDLER remercie Mme BOILLOT de son intervention liminaire et indique avoir fait un geste en retirant de l'ordre du jour la délibération 162024022 portant sur la désignation des représentants du Conseil d'arrondissement dans les collèges et lycées afin de réfléchir précisément à la nomination de membres de l'opposition dans les différents conseils de ces établissements.

Il estime en effet tout à fait possible de désigner un membre de l'opposition lorsque plusieurs conseillers d'arrondissement sont appelés à siéger dans ces organes délibératifs, mais si la mairie ne dispose que d'un seul siège, il souhaite évidemment être représenté par un membre de la majorité.

En l'absence de remarques supplémentaires, il soumet la délibération aux voix.

Le projet de délibération 162024021, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité des votants avec 3 abstentions (M^{me} Joséphine MISSOFFE, M^{me} Hannah SEBBAH, M^{me} Julie BOILLOT).

- **162024022** Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement dans les collèges et lycées.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER décide de retirer cette délibération de l'ordre du jour et de la présenter lors du prochain Conseil d'arrondissement.

- **162024023** Adoption du compte de gestion 2023.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER explique que la démarche de certification des comptes dans laquelle la Ville de Paris s'est engagée conduit à ce que chaque conseil d'arrondissement émette désormais un avis sur le compte de gestion le concernant.

Le compte de gestion constitue la restitution à l'ordonnateur qu'est la Ville de Paris, des comptes établis par le comptable public, à savoir la Direction Régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et de Paris (DRFIP). Le Code général des collectivités publiques prévoit que ce compte de gestion doit être voté préalablement au compte administratif (article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales).

Les articles L.2121-31 et L.2511.45 de ce même code précisent ainsi que le Conseil de Paris se prononce sur le compte de gestion tenu par la DRFIP, et, après avis de chacun des conseils d'arrondissement sur l'exécution du compte de gestion et du compte administratif de l'état spécial le concernant, arrête le compte administratif de la Ville.

M. REDLER précise que l'avis du Conseil d'arrondissement sur l'exécution du compte de gestion de l'état spécial du 16^e arrondissement a pour objet essentiel de constater la stricte concordance entre les écritures du comptable public et celles de l'ordonnateur.

Il ajoute que le compte de gestion transmis aux élus comporte le bilan, qui synthétise l'actif et le passif, le compte de résultat qui retrace l'ensemble des dépenses de fonctionnement mandatées en 2023 et des annexes (état de consommation des crédits, état de réalisation des opérations, balance réglementaire des comptes).

Les écritures enregistrées par le comptable au titre de l'exercice 2023 se résument ainsi :

- Résultat de clôture de l'exercice 2022 : 1 447 780,74 euros
- Dotations perçues au titre de l'exercice 2023 : 8 066 811,53 euros
- Dépenses exécutées au titre de l'exercice 2023 : 6 541 600,40 euros
- Résultat de clôture de l'exercice 2023 : 1 525 211,13 euros

M. REDLER déclare que ces montants sont strictement identiques à ceux figurant au compte administratif 2023 de l'arrondissement.

Il s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le compte de gestion 2023, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ 162024024 Élection du Président de séance pour le vote du compte administratif 2023.
M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER indique qu'en vertu de l'article 8 du règlement intérieur du Conseil du 16^e arrondissement relatif à la présidence de séance, le maire ne peut présider la séance du Conseil d'arrondissement lors des débats relatifs au compte administratif. Il propose donc de laisser la présidence à sa première adjointe, M^{me} Samia BADAT-KARAM.

Il soumet cette proposition au vote.

M^{me} BADAT-KARAM est élue présidente de séance pour le vote du compte administratif 2023 à l'unanimité.

M. REDLER et M. SZPINER quittent la salle du Conseil à 18 h 14.

➤ 162024025 Adoption du compte administratif 2023.
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

M^{me} BADAT-KARAM explique que le compte administratif dresse le bilan comptable de l'exercice 2023. Il retrace ainsi toutes les opérations d'exécution du budget rapprochant le total des crédits obtenus en 2023 (notion de « crédits ouverts »), de celui des dépenses effectivement réalisées (notion de « dépenses mandatées » ou de factures payées) durant cette même année.

Elle indique que le document transmis aux élus récapitule l'ensemble de ces opérations, présentées par rubrique fonctionnelle (type d'équipement), par nature de dépenses (prestations, fournitures...) et sous la forme d'un récapitulatif général synthétique par dotation.

Sur l'ensemble des trois dotations, le taux d'engagement des crédits s'établit ainsi à 87,14 % et le taux des dépenses mandatées est de 81,09 %.

M^{me} BADAT-KARAM dresse le bilan suivant :

- Pour la section de fonctionnement, le taux d'engagement du budget de fonctionnement, à savoir de la dotation de gestion locale et de la dotation d'animation locale cumulées, s'établit à 89,42 % et le taux de liquidation est de 79,55 %.
- Pour la section d'investissement, 65,05 % des crédits ouverts ont été engagés.

M^{me} BADAT-KARAM rappelle que tous les crédits non engagés seront recredités à l'arrondissement lors de l'adoption du budget supplémentaire en juin prochain.

Elle estime que ce compte administratif est révélateur de la bonne gestion des deniers publics de l'arrondissement et propose par conséquent de le voter favorablement.

M^{me} BOILLOT s'interroge sur le montant important du report des crédits ouverts (96 369 euros) pour le fonctionnement des conseils de quartier. Elle rappelle que les crédits ouverts en 2023 se sont élevés à 117 527 euros tandis que les dépenses mandatées ont atteint 21 158 euros.

M^{me} BADAT-KARAM tient à rassurer M^{me} BOILLOT sur la bonne gestion des conseils de quartier et déclare que les fonds donneront lieu à la mise en œuvre de nouveaux projets en 2024.

M^{me} BOILLOT s'interroge sur la pertinence du budget alloué à la mairie du 16^e pour le fonctionnement des conseils de quartier. N'est-il en effet pas trop élevé, puisque l'on constate qu'il n'est pas totalement utilisé ?

M. ALPHAND salue la question de M^{me} BOILLOT qui pointe la difficulté du fonctionnement des conseils de quartier mis en place en 2001 par M. DELANOË et poursuivis par Mme HIDALGO. Il explique que les dépenses sont très encadrées et que les fonds ne peuvent servir qu'à de l'investissement, ce qui est extrêmement limitatif. Il estime que le fonctionnement des conseils de quartier n'est pas optimal et qu'il est très difficile de consommer les crédits octroyés.

M. ALPHAND considère nécessaire de réfléchir, durant la prochaine mandature, à de nouveaux modes d'organisation des conseils de quartier afin de les rendre plus efficaces et de permettre à l'élu en charge de se sentir investi d'une mission plutôt que « de regarder juste passer les plats ».

M^{me} BADAT-KARAM remercie M. ALPHAND pour ses explications très intéressantes et met le compte administratif aux voix.

Le compte administratif 2023, mis aux voix par M^{me} BADAT-KARAM, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

M. REDLER et M. SZPINER réintègrent la salle du Conseil à 18 h 20.

- **24 DDCT 55** Subventions (20 000 euros) à 8 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) « sites de festivités » attribuée au 16^e arrondissement.

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

M^{me} BADAT-KARAM explique que la délibération porte sur l'octroi de subventions d'un montant total de 20 000 euros à des associations souhaitant animer la zone festive de Sainte-Périne.

Elle rappelle que l'appel à projets lancé par la Ville de Paris s'est clos le 30 novembre 2023. Une communication a été faite par la mairie du 16^e arrondissement, mais la clôture de l'appel à projets est intervenue très tôt alors que les associations rencontrent parfois des difficultés de projection et de mobilisation de leurs bénévoles. Ainsi seules des associations proposant des manifestations scéniques ont postulé, parmi lesquelles quelques associations du 16^e arrondissement : Nour, A-Waree, le J.E.E.N (Jeu d'Échecs à l'École Normale), Mode & Handicap et les Écriers, compagnie faisant partie du réseau du Théâtre Irruptionnel.

La mairie d'arrondissement, estimant cette subvention de 20 000 euros insuffisante, a décidé de créditer 20 000 euros supplémentaires sur son budget pour la programmation d'événements sportifs tout au long de l'été dans le parc Sainte-Périne. L'engagement de la mairie d'arrondissement permettra ainsi de proposer une programmation riche et dense durant toute la période des Jeux olympiques et paralympiques.

M^{me} BADAT-KARAM annonce que cette programmation s'articulera autour de trois blocs majeurs : un bloc culturel, une programmation scénique parallèle avec de la danse urbaine, du théâtre, des défilés de mode inclusifs, des soirées thématiques et un bloc sportif animé par l'OMS.

M^{me} BADAT-KARAM demande aux élus du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à cette délibération.

Elle s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, elle met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2024 DDCT 55, mis aux voix par M^{me} BADAT-KARAM, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement.

- **162024027** Mise à disposition à titre gratuit — jardin partagé et solidaire, situé au sein du jardin Sainte-Périne.

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} BALDINI rappelle que, dans le cadre du programme municipal Main Verte, la Ville de Paris aménage depuis 2003 des jardins partagés. La convention passée avec l'association Nour pour la mise à disposition d'un jardin partagé au sein du jardin Sainte-Périne arrivant à échéance, il est proposé de signer une nouvelle convention avec l'association Les Mains vertes de Sainte-Périne qui s'engage ainsi à développer et entretenir le jardin partagé et à assurer des permanences pour le faire découvrir aux promeneurs.

M^{me} BALDINI invite les élus du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération.

M^{me} BOILLOT tient à remercier l'association Nour pour son engagement et la création de l'un des premiers jardins partagés du 16^e arrondissement. Elle souhaite que l'association Les Mains vertes de Sainte-Périne poursuive ce travail.

Elle note que l'association s'engage à travailler avec l'AP-HP et le centre de gérontologie et souhaiterait qu'elle travaille également avec les écoles avoisinantes, notamment l'école maternelle de l'avenue de Versailles et l'école Musset.

M^{me} BALDINI juge la suggestion intéressante et propose de la soumettre aux écoles concernées.

M. REDLER met la délibération aux voix.

Le projet de délibération 162024027, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DEVE 36** Contrat de concession de droits d'auteur — Exposition de photos au parc de Bagatelle (16^e).

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} BALDINI explique qu'il s'agit d'approuver la signature d'un contrat de concession de droits d'auteur en vue d'une exposition naturaliste au parc de Bagatelle. Alexandra Sabathé est une artiste photographe qui se concentre principalement sur la nature et qui exerce notamment dans le parc de Bagatelle. Elle a réalisé des photographies offrant une perspective poétique sur les végétaux parisiens.

Elle souhaite réaliser une exposition temporaire intitulée L'Art du végétal : Poésie en image sur les portes d'entrée du parc de Bagatelle.

M^{me} BALDINI propose de délibérer favorablement sur cette proposition.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2024 DEVE 36, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DLH 100** Convention parisienne de gestion en flux des logements locatifs sociaux.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE déclare que la loi ELAN de 2018 a instauré une réforme de la gestion des réservations des logements sociaux généralisant le passage à une gestion en flux afin de favoriser une attribution

plus fluide. Il précise que cette réforme a fait l'objet d'échanges au sein de la Conférence Parisienne du Logement depuis 2018 et qu'elle est désormais effective et applicable depuis le 1^{er} janvier 2024.

La réforme implique la signature de nouvelles conventions entre la Ville de Paris et les bailleurs sociaux pour mettre en conformité la gestion des réservations avec la loi. Ces conventions incluent la gestion en flux, établissant un flux annuel de logements à orienter vers différents réservataires, et reposent sur un socle de principes communs définis lors de la Conférence Parisienne du Logement.

Ceci concerne le patrimoine locatif social des bailleurs sociaux englobant tous les logements conventionnés éligibles à l'APL ainsi que ceux non conventionnés, mais construits, améliorés ou acquis avec le concours financier de l'État. Certains logements tels que les logements intermédiaires, les résidences universitaires, les logements-foyers, et les places en structures d'hébergement ne sont pas soumis à la gestion en flux.

La réforme prévoit par ailleurs des exclusions spécifiques pour certains logements réservés à des fins de défense nationale, de sécurité intérieure et de santé publique ainsi que les logements nécessaires aux mutations internes ou à des opérations de rénovation urbaine.

M. SAUVAGE indique que le flux de logements orientés vers la Ville de Paris est d'environ 2100 logements.

La délibération soumise au vote vise à approuver la convention-cadre bilatérale de gestion en flux des logements locatifs sociaux pour la période 2024-2026. Elle autorise également la signature de cette convention avec chaque bailleur social de la Ville de Paris.

La convention bilatérale type sera adaptée au cas par cas à chaque bailleur social en prenant en compte plusieurs éléments tels que le nombre et la durée des logements réservés à la Ville de Paris, le mode de conversion des droits de réservation ainsi que la localisation des logements sociaux sur le territoire parisien, et éventuellement dans les départements limitrophes, la Ville de Paris étant propriétaire d'un certain nombre de logements en banlieue.

M. SAUVAGE déclare que cette convention a suscité des réserves de la part de certaines mairies d'opposition, mais également de la part de certaines mairies pourtant proches de la maire de Paris. Il rappelle que la Ville de Paris avait déjà réduit le nombre de logements attribués aux mairies d'arrondissement en confiant aux bailleurs sociaux la gestion des échanges. Cette mesure, amplifiée par la diminution du taux de rotation des locataires, a eu pour effet de réduire de moitié le nombre de logements mis à la disposition des mairies d'arrondissement. Ainsi, en deux ans, seuls 40 logements ont été attribués à la mairie du 16^e.

M. SAUVAGE craint que ce nouveau dispositif mis en place par la Ville de Paris conduise à réduire encore le nombre de logements attribués à la mairie d'arrondissement. Cette réforme donne en effet encore plus de pouvoir aux bailleurs sociaux, c'est-à-dire à la Ville de Paris. Il rappelle que dans les commissions d'attribution, le bailleur social et le représentant des locataires, qui est généralement assez proche de la Ville de Paris, disposent chacun d'une voix délibérative, tandis que la mairie d'arrondissement ne dispose que d'une voix consultative. Il est donc à craindre que la mairie de Paris écarte progressivement les mairies d'arrondissement.

M. SAUVAGE relève cependant quelques éléments positifs, puisque la RIVP s'intéresse désormais aux locataires en situation de sous-occupation. Il note cependant une belle hypocrisie de la Ville de Paris qui soutient que cette gestion en flux permettra de favoriser la mixité sociale alors que dans le 16^e arrondissement, elle exclut par nature les logements intermédiaires et les logements PLS. Un célibataire qui gagne plus de 2 400 euros par mois ne peut donc pas bénéficier d'un logement dans l'arrondissement.

Pour toutes ces raisons, M. SAUVAGE propose de voter défavorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2024 DLH 100, mis aux voix par M. REDLER, est rejeté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DAC 247** Subventions (11 150 euros) à dix associations d'anciens combattants et comités du Souvenir.

M^{me} Katherine de MEAUX rapporteure.

M^{me} de MEAUX explique que la délibération propose d'octroyer des subventions à des associations d'anciens combattants et comités du Souvenir, dont un dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

Les associations et les comités d'entente des anciens combattants et du Souvenir assurent les commémorations et la transmission de mémoire des quatre générations du feu, de la Première guerre mondiale aux OPEX, notamment par leurs interventions dans les lycées, collèges et écoles. Ils viennent également en aide, dans la mesure de leurs moyens, aux anciens combattants par un support moral et matériel.

Il est ainsi proposé d'octroyer une subvention de 1 500 euros au Comité d'entente des anciens combattants et victimes de guerre du 16^e arrondissement de Paris. M^{me} de MEAUX précise que le montant de la subvention est stable par rapport aux années précédentes.

En reconnaissance à celles et ceux qui servent ou qui ont servi la France, M^{me} de MEAUX invite le Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2024 DAC 247, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DAC 307** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Daniel Dreyfous-Ducas au 51 rue Pergolèse, à Paris 16^e.

M^{me} Katherine de MEAUX rapporteure.

M^{me} de MEAUX rappelle que Daniel Dreyfous-Ducas est né le 11 juin 1914 à Paris dans le 16^e arrondissement dans une famille d'industriels. Après ses études au lycée Janson de Sailly, il entre en 1937 à l'École centrale des Arts et Manufactures.

Engagé aux côtés des Forces françaises libres le 2 juillet 1940, il contribue à différentes campagnes en Afrique et participe notamment à la défense de Bir-Hakeim.

Après la guerre, il termine ses études d'ingénieur et occupe différents postes dans l'administration des Travaux Publics. Il exerce ensuite des responsabilités dans des domaines variés tout en étant également impliqué dans la vie politique en tant que député et président d'associations.

Il décède le 10 mars 1985 à Paris. Commandeur de la Légion d'honneur, Compagnon de la Libération Daniel Dreyfous-Lucas est décoré de la Croix de Guerre, de la Médaille de la Résistance, de la Médaille des Services Volontaires dans la France Libre.

En son hommage, il est proposé de déposer une plaque commémorative au 51 rue Pergolèse dans le 16^e arrondissement.

En transmission de mémoire, M^{me} de MEAUX invite le Conseil d'arrondissement à donner un avis favorable à cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2024 DAC 307, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DAC 311** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Guy Chauliac au 90 avenue Mozart, à Paris 16^e.

M^{me} Katherine de MEAUX rapporteure.

M^{me} de MEAUX explique que Guy Chauliac, né le 20 août 1912, passe son enfance au Maroc, où son père est médecin militaire. Après des études de médecine à l'école de santé navale et coloniale de Bordeaux, il obtient son doctorat en 1936. Sa carrière de médecin militaire débute en 1938 à Sibiti au Congo. Engagé dans les Forces françaises libres en 1940, il sert notamment au Tchad et participe à des campagnes en Afrique du Nord.

Il est par la suite impliqué dans des combats en Normandie, puis à la Libération de Paris et dans d'autres zones d'opérations en Europe. Après la guerre, il continue son engagement en dirigeant des hôpitaux au Libéria et en Mauritanie, et en occupant des postes de responsabilité dans le domaine de la santé militaire. Il prend sa retraite en août 1974 après avoir été promu médecin général de 1^{ère} classe.

Compagnon de la Libération depuis 1945, Guy Chauliac décède le 7 mai 2005 à Paris. Afin d'honorer sa mémoire, il est proposé qu'une plaque commémorative soit apposée sur la façade de l'immeuble où il a vécu, au 90 avenue Mozart à Paris 16^e, dont le texte est le suivant : « Ici a vécu de 1955 à 2005, Guy Chauliac, Médecin Général, Croix de Guerre avec palmes, Grand Officier de la Légion d'honneur, Compagnon de la Libération.

M^{me} de Meaux ajoute que l'école Guy Chauliac, située rue Chernoviz dans le 16^e arrondissement, a été inaugurée en son honneur en octobre 2023. Il s'agit de la deuxième école à Paris à porter le nom d'un Compagnon de la Libération. Elle précise que cette opportunité est désormais donnée aux écoles de Paris, ville Compagnon de la Libération, grâce au combat mené et gagné par le sénateur Francis SZPINER au Conseil de Paris.

En reconnaissance à celles et ceux qui servent ou ont servi la France, M^{me} de Meaux invite le Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2024 DAC 311, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 SG 23** Convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et EQUIP pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de 52 casiers sportifs dans Paris.

M. Ali OUBAALI rapporteur.

M. OUBAALI explique que l'entreprise EDQUIP est axée sur la facilitation de la pratique sportive. Elle propose la mise à disposition de casiers dans l'espace public pour stocker du matériel sportif, favorisant ainsi l'accès à une grande variété d'activités sportives à proximité des lieux de résidence, de travail ou d'études. Ces casiers contrôlables par l'intermédiaire d'une application numérique seront installés durant la période estivale sur 52 sites parisiens, dont des terrains d'éducation physique et des sites de festivités des Jeux olympiques et paralympiques.

La redevance d'occupation s'élève à 1 000 euros. La convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et l'entreprise EQUIP est proposée pour approbation. Les recettes correspondantes devront être affectées au budget municipal. Dans le 16^e arrondissement, sont concernés par l'installation de ces casiers le TEP Sarrail et le parc Sainte-Périne.

M. OUBAALI demande aux élus du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2024 SG 23, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DJS 94** Gratuité d'utilisation pendant l'été 2024 des bassins éphémères implantés dans les centres sportifs et de la baignade dans l'espace naturel délimité du canal Saint-Martin et de La Villette.

M. Ali OUBAALI rapporteur.

M. OUBAALI déclare que la délibération propose la gratuité d'utilisation pendant l'été 2024 des bassins éphémères implantés dans les centres sportifs de plusieurs arrondissements, dont Léo Lagrange (12^e), Georges Carpentier (13^e), Élisabeth (14^e) et Louis Lumière (20^e), et de la baignade dans l'espace naturel délimité du canal Saint-Martin (10^e) et du bassin de La Villette (19^e).

Ces équipements aquatiques et espaces de baignade de Paris offrent des attractions prisées avec l'arrivée des températures estivales et l'afflux attendu de visiteurs pour les Jeux olympiques et paralympiques. Des dispositifs estivaux tels que des bassins éphémères seront également mis en place dans différents arrondissements complétant ainsi l'offre de loisirs. La baignade surveillée sera également proposée dans des zones spécifiques du canal Saint-Martin et de la ville. Plus de 100 000 visiteurs seront attendus cet été. Les horaires d'ouverture seront étendus pour permettre au public de profiter de ces installations gratuitement tout au long de la période estivale.

M. OUBAALI juge regrettable que les sites d'Auteuil et de Montherlant ne figurent pas dans ce dispositif de gratuité. Il invite donc les membres du Conseil d'arrondissement à s'abstenir sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

À l'unanimité, le Conseil d'arrondissement s'abstient sur le projet de délibération 2024 DJS 94.

- **2024 DAE 105** Animations enfantines et ludiques pelouse de la muette (16^e) — redevance et convention.

M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur.

M. LIONEL-MARIE indique que la délibération vise à valider une autorisation d'occupation du domaine public. La Ville de Paris autorise en effet les commerçants à exercer des activités économiques sur le domaine public. Paris Comité des Fêtes ayant exprimé le souhait d'installer des activités ludiques sur la pelouse de la Muette, un appel à manifestation d'intérêt a été publié.

Aucune candidature concurrente ne s'étant manifestée, des activités ludiques pourront être installées sur la pelouse de la Muette du 10 juin au 27 août 2024 (installation et démontage inclus), en contrepartie d'une redevance forfaitaire de 100 000 euros.

M. LIONEL-MARIE invite les élus du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

M^{me} BOILLOT évoque l'article 4 de la convention et souhaite savoir si ces activités ludiques et enfantines sont liées à la fête à Neuneu. Il est en effet écrit que « *L'occupation de la zone de vie sur la pelouse de Saint-Cloud est consentie pour une durée de 128 jours du 22 mars au 27 août minuit, date à laquelle la pelouse de Saint-Cloud devra être entièrement libérée par les forains qui ne participent pas à la fête à Neuneu* ».

M. REDLER répond que ce paragraphe concerne la structure gonflable située au bord du lac et met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2024 DAE 105, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DAE 114** Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public — conventions.

M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur.

M. LIONEL-MARIE explique que la Ville de Paris accorde des autorisations de longue durée permettant aux commerçants d'exercer des activités économiques sur la voie publique et dans les espaces verts.

Conformément à l'ordonnance gouvernementale N° 2017562, les collectivités publiques doivent respecter le principe de mise en concurrence pour l'attribution des emplacements du domaine public. Une procédure transparente a été mise en place avec un appel à propositions pour 76 emplacements commerciaux en 2023, dont 55 ont été attribués et 21 déclarés infructueux.

M. LIONEL-MARIE précise que les emplacements non attribués peuvent être proposés par une procédure de gré à gré ou par un nouvel appel à propositions.

Un comité de sélection évalue les projets en fonction de critères tels que l'exploitation proposée, la valorisation de l'emplacement et le critère financier. De nouvelles affectations d'emplacement du domaine public sont ainsi prévues générant environ 647 925 euros de redevance annuelle. Les retombées économiques de ces activités commerciales commenceront dès l'installation des lauréats de l'appel à propositions.

Pour le 16^e arrondissement, deux entreprises sont concernées :

- Le café du bois de M. Jérôme SACHET : un stand fixe dans le bois de Boulogne pour une activité alimentaire. Deux chalets et deux terrasses pour une redevance de 10 % du chiffre d'affaires, dont 46 000 euros garantis.
- CABJ770 de M. Benjamin CASTRO : un stand fixe dans le bois de Boulogne Mare Saint-James et le champ d'entraînement Bagatelle pour une activité alimentaire. Deux chalets et deux terrasses pour une redevance 10 %, 11 % ou 12 % du CA selon le CA, dont 60 000 euros garantis.

M. LIONEL-MARIE demande aux élus du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2024 DAE 114, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DAC 176** Subventions (321 000 euros) à dix-huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et signature de douze conventions.

M^{me} Bérengère GREE rapporteur.

M^{me} GREE déclare que rendre les œuvres d'art accessibles à tous, et en particulier aux enfants du réseau éducatif prioritaire, via l'éducation artistique et les liens avec les équipements culturels de proximité est l'objectif de l'initiative l'Art pour grandir. Ce dispositif a en effet pour but de faciliter la collaboration entre les différents services culturels et les écoles.

Ce programme englobe 160 établissements culturels, 600 écoles et un peu plus de 100 collèges, des centres de loisirs et des crèches, dont certains établissements scolaires du 16^e. Toutefois, aucune structure de l'arrondissement ne bénéficie de subventions.

M^{me} GREE demande néanmoins aux élus du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2024 DAC 176, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement

- **2024 DAC 219** Subventions (52 000 euros) à quatre bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention.

M^{me} Bérengère GREE rapporteure.

M^{me} GREE explique que, dans le cadre de la politique culturelle de la Ville de Paris, il est proposé d'accorder un soutien à quatre associations œuvrant dans le domaine de la préservation du patrimoine littéraire et historique parisien.

Dans le 16^e arrondissement, est concernée par ce soutien l'association Alliance israélite qui sollicite une subvention pour l'extension de la bibliothèque et médiathèque Alliance Baron Edmon de Rothschild, propriétaire d'un peu plus de 160 000 volumes et d'un million de documents d'archives. M^{me} GREE déclare qu'il s'agit d'un des principaux centres de ressources consacrées au judaïsme en Europe.

Elle demande aux élus du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à l'attribution de cette subvention d'un montant de 20 000 euros.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2024 DAC 219, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement

- **2024 DAC 333** Subventions (900 000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens.

M^{me} Bérengère GREE rapporteure.

M^{me} GREE propose d'examiner une délibération visant à accorder des subventions pour un montant total de 900 000 euros à 29 établissements cinématographiques parisiens qui gèrent 34 salles indépendantes afin de soutenir leurs actions d'animation culturelle et leur soutien aux films d'art et d'essai.

S'agissant du 16^e arrondissement, il est proposé d'attribuer 15 000 euros au cinéma Majestic Passy via la subvention de 95 000 euros octroyée à la société Dulac cinéma à laquelle il appartient. M^{me} GREE précise que cette subvention de 15 000 euros est équivalente à celles qui étaient attribuées avant le Covid.

Elle demande aux élus du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2024 DAC 333, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement

- **24 DAC 357** Subventions (300 000 euros) à 46 associations et 3 organismes au titre de Culture et Solidarités 2024, et signature de 18 conventions.
M^{me} Bérengère GREE rapporteure.

M^{me} GREE explique que l'enveloppe Culture et Solidarités adossée au Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion vise à rendre la culture accessible aux personnes vulnérables. En favorisant la participation à des projets culturels, l'accès à des pratiques amateurs et l'ouverture au patrimoine artistique, elle a pour objectif de rompre l'isolement et de favoriser l'insertion socioprofessionnelle.

M^{me} GREE déclare que la délibération soumise au vote propose de financer des projets visant à mettre à disposition des ressources culturelles pour faciliter l'intégration. Les projets ciblent notamment les personnes sans-abri, les jeunes en situation de vulnérabilité, les personnes âgées et les personnes en soin hospitalier.

S'agissant du 16^e arrondissement, il est proposé d'attribuer une subvention à la Fabrique Documentaire pour l'organisation de soirées cinéma dans le centre d'accueil de la porte de Saint-Cloud et d'une sortie au festival Cinéma du Réel.

M^{me} GREE demande aux élus du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2024 DAC 357, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement

- **2024 DVD 40** Tramway T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières, de la porte d'Asnières à la porte Dauphine (16^e, 17^e, 18^e, 19^e) Ligne T8 et TZen5. Communication du bilan annuel 2023 des projets.

M^{me} Vanessa EDBERG rapporteure.

M^{me} EDBERG fait état du bilan 2023 de la prolongation du tramway T3 pour le 16^e arrondissement. Elle explique que les premiers financements de ce projet ont été mis en place dans le cadre de différentes conventions depuis 2015 pour un coût global s'élevant à 199,84 millions d'euros. Elle précise que la Ville de Paris finance la RATP à hauteur de 51 millions d'euros et que des versements ont déjà été effectués. Les travaux s'inscrivent en outre dans une coordination générale pour optimiser les conditions locales.

Elle rappelle que la RATP envisageait une livraison des travaux avant les Jeux olympiques et paralympiques de 2024. C'est chose faite. Aucun nouveau marché n'a été passé en 2023, mais des avenants aux marchés en cours ont été notifiés et des conventions établies.

Elle ajoute que cette communication expose les moyens de communication mis en place pour les riverains et explicite le traitement des demandes.

M. REDLER remercie M^{me} EDBERG pour cette communication qui n'est pas soumise au vote de l'assemblée et propose d'examiner le point suivant inscrit à l'ordre du jour.

- **2024 DFPE 57** Subvention (25 919 euros), avenant n° 4 à l'association La Maison de l'Enfance (16^e) pour la halte-garderie, 7 rue Prokofiev (16^e).

M^{me} Sandra BOELLE rapporteure.

M^{me} BOELLE déclare que la délibération vise à attribuer, au titre de 2024, une subvention de 25 919 euros à la Maison de l'Enfance pour la halte-garderie, située 7, rue Serge Prokofiev dans le 16^e arrondissement, qui accueille des enfants en demi-journées.

M^{me} BOELLE propose au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2024 DFPE 57, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement

Ordre du jour complémentaire

- **2024 DLH 59** 77 avenue de Versailles (16^e) — Sortie du domaine public de l'eau Pavillon de l'Eau — Mise à disposition à la Maison de l'Europe.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE explique que la délibération propose d'approuver une convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association maison de l'Europe de Paris pour la relocalisation de son siège social dans le Pavillon de l'eau, un bâtiment municipal de 1 070 m², situé 77 avenue de Versailles à Paris. L'association reconnue d'utilité publique depuis 1956 poursuit une mission d'information et de sensibilisation du grand public sur les questions européennes avec un accent mis sur les activités éducatives et des débats publics.

La valeur locative annuelle des locaux mis à disposition a été estimée à 501 735 euros et la redevance proposée est de seulement 100 euros hors charges en raison de la contribution de l'association à l'intérêt général.

M. SAUVAGE explique que la mairie d'arrondissement avait envisagé l'installation de la police municipale dans ces locaux ou l'ouverture d'une bibliothèque. Le 16^e arrondissement est aujourd'hui sollicité pour l'approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public qui est déjà quasiment actée, ce qui l'oblige à renoncer à ses propres projets.

En conséquence, M. SAUVAGE invite les élus du Conseil d'arrondissement à s'abstenir sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

M^{me} BOILLOT estime que le Pavillon de l'eau a toujours été sous-occupé malgré sa localisation et son accessibilité et qu'il aurait dû rayonner dans le sud de l'arrondissement qui manque d'équipements de cette envergure. Elle constate, tout comme M. SAUVAGE, qu'une fois de plus, la mairie du 16^e est mise devant le fait accompli et regrette que ce Pavillon n'abrite pas un usage bien plus local, même si elle considère qu'accueillir le siège social de la Maison de l'Europe soit une bonne nouvelle. Elle espère à cet égard que cette association aura une vocation et un rayonnement bien plus important que celui qu'a pu avoir le Pavillon de l'eau par le passé.

Elle déclare que son Groupe s'abstiendra également sur cette délibération.

En l'absence d'autres remarques, M. REDLER met aux voix la délibération.

À l'unanimité, le Conseil d'arrondissement s'abstient sur le projet de délibération 2024 DLH 59.

- **2024 DSOL 39** Accueils de Jour : Subventions de fonctionnement (450 000 euros) à 8 associations gérant des accueils à destination de personnes en situation de grande exclusion — Conventions.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

M^{me} DORVALD explique que la délibération concerne l'attribution de subventions d'un montant total de 450 000 euros à huit associations gérant des accueils à destination de personnes en grande précarité.

Les accueils de jour constituent en effet les premiers lieux d'accueil et d'orientation des personnes en situation de rue. Ils proposent un accompagnement dans la durée, vers la sortie de rue, et dans l'attente, délivrent des prestations sanitaires et sociales.

La Ville de Paris encourage le dispositif des ESI (Espaces Solidarité Insertion), comme l'ESI Saint-Didier dans le 16^e, ainsi que les accueils de jour non labellisés tels que l'accueil Lazare avenue Victor-Hugo.

M^{me} DORVALD indique que l'accueil de jour Saint-Lazare est une antenne de l'association Aux Captifs La Libération et s'adresse principalement aux hommes et aux femmes transgenres, en situation d'errance et de prostitution, rencontrés lors des tournées sur le secteur de la porte de Dauphine et du Bois de Boulogne. Il est proposé par cette délibération de reconduire pour 2024 la subvention de fonctionnement de 90 000 euros précédemment allouée à l'association.

M^{me} DORVALD demande aux élus du Conseil d'arrondissement de bien vouloir donner une suite favorable à cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

M^{me} BOILLOT se déclare tout à fait favorable à l'adoption de cette délibération qui permettra d'allouer 90 000 euros à l'association Aux Captifs La Libération pour l'accueil de jour Lazare qui s'adresse principalement à des femmes et des hommes transgenres en grande difficulté. Elle estime que l'adoption de cette délibération est un beau message envoyé par le 16^e arrondissement, bien éloigné de la caricature qu'en fait parfois M^{me} HIDALGO.

En l'absence d'autres remarques, M. REDLER met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2024 DSOL 39, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement

- **2024 DSOL 52** Subventions de fonctionnement (271 193 euros) pour 2 associations menant des projets à destination de jeunes en situation d'exclusion. Convention.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

M^{me} DORVALD déclare que la collectivité parisienne entend soutenir deux associations œuvrant pour les jeunes en situation d'errance ou de précarité en leur attribuant un montant total de subventions de 271 193 euros. L'une de ces associations est le Centre Corot Entraide qui assure l'accompagnement de jeunes en errance de 18 à 25 ans avec hébergement.

M^{me} DORVALD indique que le Centre Corot propose 18 chambres de service et 48 chambres d'hôtel. Il a hébergé en 2021 165 jeunes sans domicile fixe. La délibération propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 135 000 euros.

Il est par ailleurs proposé d'octroyer 136 193 euros à l'association Hors la Rue.

M^{me} DORVALD invite les élus du Conseil d'arrondissement à donner une suite favorable à cette délibération qui vient au secours de jeunes en situation de précarité.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

M. SAUVAGE indique présider une association qui travaille étroitement avec le Centre Corot. En raison des liens qu'il entretient avec le Centre Corot, il déclare ne pas vouloir prendre part au vote.

M^{me} BOILLOT approuve pleinement cette délibération et l'attribution de cette subvention qui permettent de saluer le travail extraordinaire du Centre Corot. Elle ne peut s'empêcher toutefois de constater la schizophrénie d'Anne HIDALGO qui vote une subvention de fonctionnement pour cette association tout

en pastillant les locaux qu'elle occupe, empêchant ainsi toute possibilité d'extension ou de travaux permettant d'améliorer l'accueil de ces jeunes.

M. SAUVAGE explique que le maire du 16^e s'est insurgé contre le pastillage qui a été effectué dans l'arrondissement. Celui-ci est en effet passé de 30 immeubles pastillés à une centaine, dont le Centre Corot et Sainte-Jeanne de Chantal. Il fustige à cet égard l'explication fumeuse donnée par la Mairie de Paris sur le pastillage des biens religieux.

Il ajoute que le maire du 16^e a demandé un rendez-vous à M. Emmanuel GRÉGOIRE pour discuter de ce pastillage qui concerne une centaine d'immeubles dans l'arrondissement.

En l'absence d'autres remarques, M. REDLER met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2024 DSOL 52, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement. M. Jacques-Frédéric SAUVAGE ne prend pas part au vote.

- **2024 DSP 16** Subventions (342 000 euros) à sept associations et convention pour la mise en œuvre de projets favorisant l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables présentant des conduites à risques.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

M^{me} DORVALD indique que la délibération porte sur l'attribution de subventions pour un montant total de 342 000 euros à sept associations et la signature de conventions pour la mise en œuvre de projets favorisant l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables présentant des conduites à risques.

Cette demande s'inscrit dans le Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi et le Pacte Parisien de Lutte contre la grande exclusion, et plus généralement l'aide aux Parisiens en situation de précarité. Dans ce cadre, l'association Aux Captifs La Libération propose, via le Programme Marcel Olivier, d'améliorer la prise en charge des personnes sans domicile fixe consommatrices d'alcool par l'intervention d'une psychologue-addictologue, et un accueil spécifique dans un lieu de consommation d'alcool à moindre risque. Il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 20 000 euros.

M^{me} DORVALD propose de voter favorablement l'attribution de cette subvention à l'association Aux Captifs La Libération, connue de tous dans l'arrondissement.

M^{me} DORVALD précise que le règlement intérieur ne permet pas de dissocier les votes en fonction des associations au sein du Conseil d'arrondissement. Or, la délibération concerne également l'association Aurore avec laquelle la mairie du 16^e arrondissement a rencontré quelques difficultés. Elle indique que la dissociation sera en revanche demandée lors de l'examen de la délibération au Conseil de Paris.

M. SZPINER évoque à cet égard une question orale qu'il a posée au Sénat au ministre délégué auprès de la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, chargé de la santé et de la prévention sur l'installation annoncée d'un centre d'hébergement pour demandeurs d'asile dans l'enceinte de l'ancien hôpital Chardon. Il trouve en effet particulièrement choquant que l'AP-HP, établissement public dont la vocation est d'assurer des missions de soins, s'apprête avec la complicité de l'association Aurore, qui perçoit près de 170 millions d'euros de ressources provenant de différentes collectivités locales, à installer ce centre d'hébergement dans ces locaux. Il s'interroge en outre sur la valeur ajoutée de l'association Aurore dans le « gardiennage » des demandeurs d'asile et l'aide aux démarches administratives au regard des nombreuses associations œuvrant déjà en ce sens.

En l'absence d'autres remarques, M. REDLER met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2024 DSP 16, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DVD 43 Stationnement de surface — Tarification au poids des véhicules visiteurs et simplifications résultant de l'accès au Système d'Immatriculation des Véhicules.**

M^{me} Vanessa EDBERG rapporteure.

M^{me} EDBERG explique que la délibération porte sur l'augmentation du stationnement pour les véhicules dits « lourds ». Elle déclare que la municipalité parisienne a d'ores et déjà réalisé un grand nombre d'aménagements en faveur des piétons et des cyclistes afin de réduire toujours davantage la place de la voiture individuelle à Paris sans prendre en considération les réalités des Parisiens. Le poids moyen des véhicules ayant augmenté, la Ville estime que ceci entraîne une plus grande empreinte sur l'espace public et une corrélation avec la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre.

Pour répondre à ce dogme, la Ville propose donc d'adapter la tarification du stationnement à Paris. Ainsi, la délibération soumise au vote prévoit l'instauration d'une redevance de stationnement différenciée pour les véhicules lourds, définis comme ceux dont la masse, en ordre de marche, est supérieure à 1,6 tonne pour les motorisations conventionnelles et à 2 tonnes pour les véhicules électriques. Cette redevance progressive sera de 18 euros par heure dans les arrondissements centraux et de 12 euros par heure dans les arrondissements périphériques, soit trois fois plus cher. La gratuité du stationnement sera maintenue pour les véhicules dits « basse émission », mais uniquement pour ceux dont le poids est inférieur ou égal à 2 tonnes. Les résidents bénéficieront également de tarifs inchangés à l'exception des véhicules basse émission dont le poids dépasse les limites établies. Les véhicules électriques et hybrides légers seront pour leur part automatiquement reconnus et bénéficieront de la gratuité du stationnement sans démarche préalable. Enfin, les véhicules lourds non enregistrés seront soumis aux tarifs visiteurs des véhicules les plus lourds.

M^{me} EDBERG constate qu'après avoir demandé aux Parisiens d'investir dans des véhicules propres, ce qui représente une dépense non négligeable dans le quotidien des ménages, la mairie de Paris sanctionne une nouvelle fois les familles qui ont des véhicules qui dépassent souvent le poids limite instauré arbitrairement.

Elle indique que lors de la votation citoyenne, les riverains du 16^e se sont opposés massivement, à près de 82 %, à cette nouvelle attaque infondée et dogmatique. Pour toutes ces raisons, elle demande au Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis défavorable à cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

Contrairement à ce que peut croire Anne HIDALGO qui cherche à cliver Paris sur le sujet, M^{me} BOILLLOT assure que les élus du 16^e arrondissement sont favorables à la lutte contre la pollution liée au trafic autoroutier. Elle remarque que le terme SUV n'apparaît pas dans la délibération alors qu'il était pourtant très utilisé dans les opérations de communication sur la votation citoyenne organisée par la Ville de Paris qu'elle qualifie de mascarade.

Elle reproche à Mme HIDALGO de trouver n'importe quel prétexte pour faire voter ses idées et cliver la capitale. Après avoir instauré des surcharges sur les véhicules dits lourds, pourquoi ne pas surtaxer les Smart qui poussent à l'autosolisme ou encore les peintures métallisées foncées qui sont de véritables îlots de chaleur ? M^{me} BOILLLOT annonce que son Groupe votera contre cette délibération, la politique de Mme HIDALGO contribuant à la fuite des Parisiens, et notamment des familles alors qu'il serait nécessaire d'avoir une approche globale de la politique de mobilité.

En l'absence d'autres remarques, M. REDLER met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2024 DVD 43, mis aux voix par M. REDLER, est rejeté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2024 DTEC 4** Approbation de la convention de financement des prestations de nettoyage des déchets flottants sur le plan d'eau de la Seine dans Paris, avec le Grand Port fluvio-maritime de l'Axe Seine.

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} BALDINI explique que la délibération porte sur l'approbation de la convention de financement des prestations de nettoyage des déchets flottants sur le plan d'eau de la Seine dans Paris. Le Préfet de Région Île-de-France a demandé aux opérateurs portuaires, aux collectivités riveraines de la Seine et aux autres parties concernées de renforcer le nettoyage du plan d'eau en préparation des Jeux olympiques et paralympiques, ainsi que dans l'optique de l'ouverture de la baignade dans le fleuve à partir de l'été 2025.

M^{me} BALDINI se réjouit de cette proposition tout en regrettant que ces prestations de nettoyage n'aient pas été mises en place plus tôt et qu'il ait fallu attendre les Jeux olympiques et paralympiques pour bénéficier d'une Seine sans déchets flottants.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2024 DTEC 4, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162024044** Vœu relatif à la dénomination d'une voie Alexeï Navalny dans le 16^e arrondissement.

M. Francis SZPINER rapporteur.

M. SZPINER déclare qu'Alexeï Navalny, militant de la liberté et de la lutte anticorruption, mort en prison dans des circonstances encore non élucidées à ce jour, a représenté pour le peuple russe un immense espoir. Il évoque avec admiration le courage des milliers de Russes qui ont tenu à assister à ses funérailles malgré les risques de représailles et de répression, symbole de l'impact de cet homme sur la population.

Considérant la situation actuelle et l'agressivité du régime de M. Poutine, M. SZPINER estime important d'honorer un défenseur de la liberté tel qu'Alexeï Navalny. Il se réjouit que ce souhait soit partagé par l'opposition qui a elle-même déposé un vœu relatif à la dénomination d'une voie Alexeï Navalny, la seule différence entre les deux vœux concernant la voie qui porterait son nom.

Le Groupe Indépendants et Progressistes propose en effet de renommer l'avenue Chantemesse qui est une allée, ce qu'il trouve particulièrement judicieux, car ceci évite aux riverains le fastidieux exercice de changer toutes leurs adresses.

M. SZPINER explique que, pour des raisons de faisabilité et de sécurité, la majorité n'a pour sa part pas encore fixé de lieu. Il convient en effet au préalable de s'assurer que cette allée n'appartient pas au périmètre de sécurité entourant l'ambassade de Russie. Il explique, par goût de la provocation, avoir songé à couper le boulevard Lannes en deux et à rebaptiser la portion occupée par l'ambassade de Russie en boulevard Alexeï Navalny.

M. SZPINER invite le Conseil d'arrondissement à voter favorablement la proposition de renommer l'avenue Chantemesse et d'en vérifier la faisabilité auprès des services de la préfecture.

M^{me} MISSOFFE remercie M. SZPINER pour cette approbation. Elle rappelle que le vœu déposé par le Groupe Indépendants et Progressistes propose également qu'une œuvre artistique à la mémoire d'Alexeï Navalny soit installée à l'angle de cette voie et du boulevard Lannes.

M. REDLER approuve également cette proposition.

M^{me} BOILLOT ajoute que l'installation d'une telle œuvre à l'angle de l'avenue Chantemesse et du boulevard Lannes serait un geste symbolique fort envers le peuple russe qui vit des heures difficiles

sous le gouvernement Poutine. Le Groupe Indépendants et Progressistes accepte de retirer son vœu et de voter celui de la majorité.

M. REDLER remercie M^{me} BOILLOT et propose de passer au vote.

Le vœu relatif à la dénomination d'une voie Alexeï Navalny dans le XVI^e arrondissement, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité.

➤ **162024053** Vœu relatif à la dénomination d'une voie Alexeï Navalny dans le XVI^e arrondissement.
Vœu retiré de l'ordre du jour.

➤ **162024054** Vœu relatif à la dénomination de trois écoles élémentaires du XVI^e arrondissement aux noms des Compagnons de la Libération.
Francis SZPINER rapporteur.

M. SZPINER rappelle que les écoles parisiennes ne sont désignées que par leur adresse postale. Or, il lui semble important que Paris, ville Compagnon de la Libération, puisse honorer la mémoire des Compagnons de la Libération et permettre ainsi à de jeunes enfants que leur soit donné l'exemple de leur engagement et de leur patriotisme.

L'arrondissement compte 27 écoles, mais M. SZPINER explique qu'il n'aura aucune difficulté à trouver des Compagnons de la Libération qui ont un lien avec le 16^e arrondissement, ce qui prouve que l'arrondissement n'a pas été le pire en matière de résistance.

Trois noms ont été retenus en plus des deux noms déjà attribués à l'école de la rue des Belles Feuilles et de la rue Chernoviz : Daniel Dreyfous-Ducas, Claude Lepeu et René La Combe.

M. SZPINER invite les élus du Conseil d'arrondissement à lire la biographie de ces trois hommes sur le site Internet des Compagnons de la Libération. Il précise avoir le souhait que, d'ici la fin du mandat, toutes les écoles du 16^e arrondissement puissent recevoir le nom d'un Compagnon de la Libération et rappelle que le Conseil de Paris a refusé cette proposition à deux reprises pour des motifs qu'il n'aura pas la cruauté de rappeler.

M^{me} BOILLOT demande si les équipes enseignantes de ces écoles travaillent sur un projet pédagogique pour que les enfants puissent prendre conscience du grand destin de ces hommes et femmes.

M. SZPINER répond que les professeurs des deux écoles déjà renommées sensibilisent les enfants lors de chaque rentrée scolaire sur le parcours des Compagnons de la Libération et les raisons pour lesquelles leur école porte le nom d'un de ces héros.

Le vœu relatif à la dénomination de trois écoles élémentaires du XVI^e arrondissement aux noms des Compagnons de la Libération, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité.

➤ **162024045** Vœu relatif au lancement des études de faisabilité du bouclage du T3b.
M^{me} Julie BOILLOT rapporteure

M^{me} BOILLOT explique avoir participé, comme de nombreux élus du 16^e arrondissement, à l'inauguration, le 5 avril, de l'extension du T3b jusqu'à la porte Dauphine. La maire de Paris, la présidente de Région, le président de la RATP et le ministre des Transports appellent tous de leurs vœux le bouclage du T3b qui permettra de relier la porte Dauphine au pont de Garigliano.

Le tracé de ce tronçon de 5,5 km, qui concerne essentiellement le 16^e arrondissement, pose cependant de multiples questions. Plutôt que d'avoir des débats sans véritables critères, sans véritables données, le Groupe Indépendants et Progressistes souhaite que le Conseil d'arrondissement demande à Île-de-France Mobilités le lancement des études de faisabilité du bouclage du T3b.

Elle rappelle que les interrogations portent notamment sur le tronçon situé entre la porte Dauphine et la porte d'Auteuil en raison d'une qualité architecturale et environnementale estimable ainsi que sur le tronçon situé entre la porte d'Auteuil et le pont de Garigliano, deux trajets étant envisagés avec des coûts différents.

M^{me} BOILLOT invite donc M. REDLER à demander à Valérie PECRESSE, présidente d'Île-de-France Mobilités, de lancer ces études de faisabilité dans les plus brefs délais.

Sans être opposé au principe de ce vœu, M. REDLER estime qu'il n'a pas lieu d'être puisque des études seront lancées par Île-de-France Mobilités d'ici la fin de l'année dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2023-2027. Ces études porteront notamment sur la fréquentation ainsi que sur la faisabilité technique. Il ajoute souhaiter une consultation des riverains afin de recueillir leur avis et leurs observations sur un tel prolongement.

M^{me} BOILLOT estime nécessaire que le 16^e arrondissement soit proactif sur ce sujet et dispose de toutes les données indispensables au débat avec les riverains.

M. REDLER propose de voter favorablement ce vœu si M^{me} BOILLOT accepte d'y ajouter le principe d'une consultation citoyenne des riverains qui sont les premiers concernés par cette prolongation.

M^{me} BOILLOT accepte la proposition de M. REDLER.

M. REDLER propose de passer au vote.

Le vœu relatif au lancement des études de faisabilité du bouclage du T3b., mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité, sous réserve des modifications demandées. M. Jérémy REDLER et Mme Chloé CHOURAQUI, par ailleurs conseillers régionaux, ne prennent pas part au vote.

- **162024043** Question orale posée à Jérémy REDLER, Maire du XVI^e arrondissement, par Julie BOILLOT, Joséphine MISSOFFE et Hannah SEBBAH, élues du groupe Indépendants et Progressistes, relative à la prise en charge des sans-abri.

« La septième édition de la Nuit de la Solidarité a eu lieu dans la nuit du 25 au 26 janvier. Dans le 16^e arrondissement, cette opération a recensé 124 sans-abri, dont 39 dans le bois de Boulogne. Ce chiffre est un indicateur à l'instant T, cette population étant par essence mobile.

Pour autant, ces derniers mois, le phénomène de cabanisation et de campements illicites a progressé dans l'arrondissement, à l'instar de tout Paris. Aucun quartier n'est épargné. À l'image du campement dans l'ancienne station-service du pont de Grenelle qui oscille entre trois et une quinzaine de tentes ou de celui du square Roger Coquoin, porte de Saint-Cloud, récemment évacué, ces campements deviennent des bases de vie pérennes. Ces situations ne sont satisfaisantes ni pour leurs occupants ni pour les riverains.

S'il ne faut pas négliger les enjeux sécuritaires de salubrité publique, la prise en charge sociale doit guider la résolution de ces situations de grande précarité.

Julie BOILLOT, Joséphine MISSOFFE et Hannah SEBBAH, élues du Groupe Indépendants et Progressistes souhaitent savoir :

- *Quels enseignements et conclusions ont été tirés par la mairie du 16^e à la suite du recensement de janvier ? Profil des sans-abri ? Bénéficiaires d'un suivi social ?*
- *Quels leviers d'action sociale mis en œuvre dans l'arrondissement ?*

M. REDLER propose de laisser la parole à M^{me} DORVALD, adjointe en charge des affaires sociales.

M^{me} DORVALD explique que la Nuit de la Solidarité, organisée par la Ville de Paris, vise à procéder à un décompte de nuit des personnes sans-abri. Il s'agit uniquement de les comptabiliser et non d'en tirer des enseignements locaux. Elle indique que l'on constate une hausse de 16 % du nombre des personnes sans-abri dans Paris et sa périphérie.

85 personnes ont été recensées dans le 16^e arrondissement, dont 39 dans le Bois de Boulogne.

Les profils de ces personnes sont très divers. 88 % sont des hommes dont la plupart ont subi des aléas de la vie (changement de situation, séparation, expulsion...).

M^{me} DORVALD explique que le 16^e arrondissement mène de nombreuses actions pour venir en soutien des personnes sans-abri. Ainsi, chaque signalement reçu par la mairie est transmis aux structures compétentes. Les signalements peuvent émaner de personnes qui ne supportent pas la présence de sans-abri en bas de leur immeuble, mais aussi de personnes qui s'émeuvent de telles situations, car la solidarité est grande dans l'arrondissement.

Chaque signalement est transmis aux autorités compétentes, à savoir le Samu social, la Mission d'urgence sociale qui délègue un travailleur social pour réaliser un diagnostic et étudier les différentes solutions à apporter. Un signalement est également fait auprès de la police municipale et de la police nationale en cas de troubles à l'ordre public, et aux services municipaux de propreté qui procèdent tous les jeudis à une opération de nettoyage dans les zones signalées.

M^{me} DORVALD ajoute tenir régulièrement une commission de coordination des maraudes qui permet de mettre en contact les différents acteurs de la solidarité : la Croix rouge, la protection civile, Aux Captifs La Libération ainsi que toutes les associations paroissiales du 16^e qui effectuent également des maraudes régulières ou encore l'Ordre de Malte qui, avec son antenne médicale mobile, va à la rencontre des sans-abri afin de leur offrir des soins auxquels ils n'ont pas accès.

Pour conclure, M^{me} DORVALD rappelle le vœu voté par le Conseil d'arrondissement pour la création d'une bagagerie solidaire et porté par M^{me} BADAT-KARAM devant le Conseil de Paris. M^{me} DORVALD indique avoir rencontré Léa FILOCHE pour lui demander son soutien dans la recherche d'un local permettant d'abriter cette bagagerie solidaire.

M^{me} DORVALD propose de laisser la parole à M. GACHET pour évoquer la situation du square Roger Coquoin.



M. GACHET rappelle que le square Roger Coquoin a été occupé plusieurs mois par de jeunes migrants, mais aussi par des SDF plus traditionnels. Il explique que la Ville de Paris ne peut procéder à l'évacuation d'un petit campement qu'en cas de risques sanitaires ou sécuritaires identifiés et avec l'obligation de proposer des solutions d'hébergement d'urgence. Les occupants du square Roger Coquoin, en brûlant des sapins de Noël pour se réchauffer, ont mis le feu au tunnel, ce qui a endommagé toutes les structures d'éclairage. Cet incident a décidé la Ville de Paris à procéder à une mise à l'abri, mais les centres d'hébergement d'urgence en Île-de-France étant totalement saturés, la procédure a été très longue. Une première évacuation devait avoir lieu en mars, mais la préfecture n'ayant pas d'hébergements d'urgence à proposer aux occupants du campement, il a fallu attendre le mois d'avril pour réaliser la mise à l'abri.

M. GACHET indique que les centres d'hébergement d'urgence sont très vite saturés, le flux de migrants arrivant sur le territoire ne se tarissant pas, ce qui rend la situation en Île-de-France extrêmement délicate et explique que les orientations se fassent désormais vers la province à l'approche des Jeux.

M^{me} BOILLOT remercie M^{me} DORVALD et M. GACHET de leurs réponses très complètes.

L'ordre du jour étant épuisé, M. REDLER lève la séance.

La séance est levée à 19 h 34.

Signature	Signature 
M. Jérémie REDLER  Maire du 16 ^e arrondissement	M/M ^{me}  Secrétaire de séance